



Secrétariat d'arrondissement
543, chemin de la Côte Sainte-
Catherine
Outremont (Québec) H2V 4R2

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJETS DE RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE MODIFIANT LE RÈGLEMENTS DE ZONAGE (1177)
ET LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

QUE, lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2011, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution **CA11 160 281**, visant l'adoption des projets de règlements intitulés : « *Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage 1177 en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié)* » et « *Règlement de concordance modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 1176 en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié)* » et concernant la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Ces projets de règlement peuvent être obtenus au secrétariat de l'arrondissement.

QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ces projets de règlements seront soumis à une assemblée publique de consultation le **mercredi 2 novembre 2011, à compter de 19 heures** à la salle du conseil située au 530, avenue Davaar à Outremont.

CES PROJETS DE RÈGLEMENTS NE CONTIENNENT AUCUNE DISPOSITION PROPRE À UN RÈGLEMENT SUSCEPTIBLE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par elle, expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ces projets de règlements **visent l'ensemble du territoire de l'arrondissement**

Une illustration détaillée du territoire visé peut-être consultée au secrétariat d'arrondissement.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT CONSULTER CES PROJETS DE RÈGLEMENTS AU SECRÉTARIAT DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT SITUÉ AU 543, CHEMIN DE LA CÔTE SAINTE-CATHERINE, À OUTREMONT, DU LUNDI AU JEUDI DE 8H À 16H30 ET LE VENDREDI DE 8H À 13H.

DONNÉ à Outremont, ce 25 octobre 2011.

La secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont

Pascale Lebel